

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2006 À LAGORD

Sous la présidence de : Monsieur Maxime BONO, Président

Autres membres présents : MM. Michel ROGEON, René BÉNÉTEAU, Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, MM. Michel-Martial DURIEUX, Jean-François FOUNTAINE, M. Jack PROUST (jusqu'à la 23^{ème} question), M. Josy MOINET, Jacques GIARD (jusqu'à la 23^{ème} question), Mmes Marie-José DENYS, Marylise FLEURET-PAGNOUX, MM. Jacques BERNARD, Christian GRIMPRET, Guy COURSAN, M. Jean-François DOUARD, Jacques CORNÉLIS, Mme Esther MÉMAIN, MM. Yann JUIN (jusqu'à la 20^{ème} question), Daniel GROSCOLAS, Yves ROUSSEAU, Guy DENIER, M. Bernard ROUX, Pierre GARNIER (jusqu'à la 23^{ème} question), Gérard BLANCHIER, Mme Suzanne TALLARD, Vice-présidents

Date de publication :
6/10/06

Mme Dominique AUGRAS (jusqu'à la 12^{ème} question), M. Patrick BOUYER (jusqu'à la 23^{ème} question), M. Jean-Pierre CARDIN (jusqu'à la 35^{ème} question), Mme Colette CHAIGNEAU (à partir de la 10^{ème} question), M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Jean-Claude CHICHÉ (jusqu'à la 23^{ème} question), Mme Bernadette COLIN, M. Jean-Claude COUGNAUD, M. Mario COUTURIER, M. Jack DILLENBOURG (à partir de la 8^{ème} question), M. Olivier FALORNI, Mme Patricia FRIOU, M. Aimé GLOUX, M. Didier GOBINET, M. Gérard GOUSSEAU (jusqu'à la 23^{ème} question), Mme Brigitte GRAUX, Mme Josseline GUITTON, M. Claude KARTES, Mme Françoise LAINE, M. Henri LAMBERT, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Jacques LEGET, Mme Juliette LIBERT, M. Pierre MALBOSC, M. Daniel MATIFAS, M. Henri MOULINIER (jusqu'à la 23^{ème} question), M. Marc NÉDÉLEC, M. Yvon NEVEUX (jusqu'à la 23^{ème} question), M. Marc PARNAUDEAU, M. Michel PLANCHE (jusqu'à la 23^{ème} question), M. Jean-Pierre ROBLIN, Mme Marie-Yvonne ROY, M. Jacques SUSSET, M. Denis THIBAUDEAU, M. Jean-François VATRÉ, M. Michel VEYSSIÈRE (jusqu'à la 23^{ème} question), Conseillers

Membres absents excusés : M. Jack PROUST (à partir de la 24^{ème} question), Jacques GIARD (à partir de la 24^{ème} question), M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Jacques SUSSET, M. Yann JUIN (à partir de la 21^{ème} question), M. Michel BOISSARD, Pierre GARNIER (à partir de la 24^{ème} question), M. Patrick ANGIBAUD procuration à Mme Suzanne TALLARD, Mme Dominique AUGRAS (à partir de la 13^{ème} question), Mme Séverine BARON, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Évelyne BLANCHON-COUSIN, M. Alain BUCHERIE, M. Jean-Pierre CARDIN (à partir de la 36^{ème} question), Mme Colette CHAIGNEAU (jusqu'à la 9^{ème} question), M. Philippe CHASTENET, M. Jean-Claude CHICHÉ (à partir de la 24^{ème} question), M. Jack DILLENBOURG (jusqu'à la 7^{ème} question), M. Rémy DROUARD, Mme Sylviane DULIOUST procuration à M. Marc PARNAUDEAU, M. Gérard GOUSSEAU (à partir de la 24^{ème} question), M. Michel GRIMAUD procuration à M. Michel-Martial DURIEUX, M. Gérard GUÉDON procuration à M. Daniel MATIFAS, Mme Cécile HIDREAU, M. Philippe JOUSSEMET, M. Patrick LARIBLE procuration à Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Stéphane LEROY, M. Henri MOULINIER (à partir de la 24^{ème} question), Mme Isabelle MULINGHAUSEN, Mme Brigitte PEUDUPIN procuration à Mme Marie-José DENYS, M. Serge PICAUT procuration à M. Yves AUDOUX, M. Michel PLANCHE (à partir de la 24^{ème} question), M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Denise SABOURIN procuration à M. Marc NÉDÉLEC, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Maryline SIMONÉ procuration à Mme Brigitte GRAUX, M. Cédric SUIRE procuration à Mme Juliette LIBERT, M. Michel VEYSSIÈRE (à partir de la 24^{ème} question), M. Stéphane VILLAIN procuration à M. Yvon NEVEUX (à partir de la 24^{ème} question), M. Abdel Nasser ZÉRARGA procuration à M. Patrick BOUYER (à partir de la 24^{ème} question), Conseillers,

Secrétaire de séance : Monsieur Yves AUDOUX

Date de convocation :	22 SEPTEMBRE 2006
Nombre de membres en exercice :	88
Nombre de membres présents :	62
Nombre de membres ayant donné procuration :	13
Nombre de votants :	75
Bulletins litigieux :	0
Abstentions :	0
Suffrages exprimés :	75
Pour l'adoption :	75
Contre l'adoption :	0

N° 10

Titre / PORT DE PECHE - FONDS NATIONAL DE CAUTIONNEMENT DES ACHATS DE PRODUITS DE LA MER (FNCA) - CONVENTION

Monsieur BENETEAU expose que par délibération du 27 septembre 2002, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle avait abondé le fonds de garantie des achats des mareyeurs géré par l'association GAMAR.

En effet, pour les opérations en criée, les premiers acheteurs doivent déposer une caution bancaire qui permet à l'organisme gestionnaire de la criée d'assurer le paiement rapide des producteurs avant d'avoir reçu le montant des achats des mareyeurs.

Le délai de paiement représente 9 jours et il est nettement inférieur aux délais habituellement accordés à leurs clients qui se situent entre 40 et 45 jours.

Pour remédier à cette situation et allonger les délais de paiement, les mareyeurs ont créé une association de caution mutuelle abondée par des apports financiers volontaires des acheteurs.

L'Etat a créé un Fonds National de Cautionnement des Achats (F.N.C.A.) adossé à l'OFIMER, qui est habilité à recevoir des dotations des collectivités locales et de l'Union Européenne (IFOP). Ces dotations s'ajoutent aux apports des mareyeurs et permettent d'allonger d'autant les délais de paiement, qui sont aujourd'hui de plus de 30 jours dans les ports bretons.

L'association GAMAR a été dissoute en juin 2006 et la CDA a été remboursée de son apport initial soit 45 000 €.

L'association Centre Atlantique des Acheteurs des Produits de la Pêche (ACAAPP) représentant la section Charente-Maritime du FNCA propose de reconduire le dispositif avec les mêmes objectifs et sollicite la CDA sur la même hauteur d'aide, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

IFOP	276 250 €
OFIMER	154 150 €
Région Poitou-Charentes	77 100 €
CDA	45 000 €
Actifs des sociétaires	462 000 €
TOTAL	924 250 €

Le fonds de garantie ainsi abondé permettrait un délai de paiement jusqu'à 35 jours.

Afin d'assurer et maintenir la compétitivité du port de pêche de La Rochelle, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'attribuer une dotation de 45 000 € au FNCA pour la section Charente-Maritime,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'Etat, le FNCA et la CDA.

**CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRESIDENT,
LE VICE-PRESIDENT**